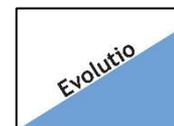


# Conseil en évolution professionnelle

Un accompagnement individuel à l'utilisation du  
**Carnet de bord professionnel**



## QU'EST-CE QUE LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ?

Vous pouvez utiliser le carnet de bord professionnel seul-e de façon autonome (dans sa [version imprimée](#) ou [en ligne](#)), ou bien faire le choix d'être **accompagné-e dans votre réflexion** et votre utilisation du carnet de bord par un conseiller en évolution professionnelle.

Le Conseil en évolution professionnel vous permet donc d'être guidé-e individuellement dans l'utilisation des fiches et formulaires du carnet de bord professionnel. Avec l'appui de cet outil, votre conseiller vous aidera à réfléchir à votre **orientation de carrière** et à définir vos **projets professionnels** et / ou vos **projets de formation**.

Selon vos souhaits, le conseiller peut aborder l'ensemble de l'outil ou se focaliser seulement sur certaines fiches.

Un tel accompagnement vous aidera donc à répondre aux questions que vous pouvez vous poser par rapport à votre **avenir professionnel** :

- Progresser dans mon emploi actuel, évoluer vers une autre fonction ?
- S'orienter vers un autre métier, un autre secteur d'activités ?
- Suivre des formations courtes, reprendre une formation longue ?
- Chercher un autre emploi ?
- Faire reconnaître mon expérience ?
- ...

## POURQUOI FAIRE APPEL À EVOLUTIO ?

Il est intéressant de prendre un temps de réflexion autour de votre carnet de bord professionnel pour :

- Faire le point sur votre **parcours professionnel**
- Mieux comprendre votre **contexte professionnel**
- Identifier vos **motivations**, vos **centres d'intérêts**
- Composer votre portefeuille de **compétences**
- Clarifier vos **attentes** et vos **objectifs**
- Définir un **projet d'évolution et de formation** réaliste à court, moyen et long terme

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la participation de l'ONE

## COMMENT SE DÉROULE UN CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ?

Un conseiller vous accompagne individuellement dans l'utilisation de votre carnet de bord professionnel de manière souple, **s'adapte à vos besoins**, tant en ce qui concerne les sujets abordés que le lieu et le rythme des séances.

Le Conseil en évolution professionnelle a une **durée totale de 5h à 12h**. Les séances durent entre 1h et 2h et s'étalent sur la durée de votre choix.

Vous pouvez choisir de suivre votre Conseil en évolution professionnelle de trois manières :

- **A distance** (par téléphone, mail, vidéoconférence...)
- Dans les **locaux de l'opérateur**
- Sur votre **lieu de travail** (avec accord de votre employeur)

Les résultats sont **confidentiels** et ne sont donc pas communiqués à votre employeur. Toutefois, il est possible, sur demande, d'organiser une rencontre entre vous, votre employeur et votre conseiller en évolution professionnelle.

## UN ACCOMPAGNEMENT EN PLUSIEURS ÉTAPES

### Mise en route :

- Acceptation de votre demande
- Précision des possibilités offertes par le Conseil en évolution professionnelle
- Echange avec votre conseiller sur vos attentes (fiches et formulaires du carnet de bord professionnel à aborder)
- Etablissement du nombre et de l'agenda de vos séances avec votre conseiller

### Accompagnement :

- Suivi des différentes séances planifiées avec votre conseiller
- Etablissement de votre portefeuille de compétences
- Précision des possibilités d'évolution professionnelle sur base d'informations objectives (réglementation en vigueur, marché de l'emploi, offre de formation...)

### Conclusion :

- Prise de recul avec votre conseiller par rapport au cheminement parcouru
- Elaboration d'un plan d'évolution par étapes
- Remise d'un document de synthèse

## QUAND RÉALISER VOTRE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ?

Vous êtes en possession de votre carnet de bord professionnel et vous vous sentez prêt-e à rentrer dans cette démarche d'accompagnement individuel ? Alors vous pouvez introduire votre demande **dès aujourd'hui** et au plus tard pour le 15 novembre 2018 inclus.

Vous pouvez choisir de réaliser votre Conseil en Evolution professionnelle aussi bien **pendant vos heures de travail** (avec accord de votre employeur), qu'**en dehors de votre temps de travail**.

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la participation de l'ONE



## QUI PEUT INTRODUIRE UNE DEMANDE?

Pour être admis-e dans les conditions du Conseil en évolution professionnelle, vous devez absolument :

- être **salarié-e** d'un milieu d'accueil d'enfant reconnu par l'ONE, aussi bien du secteur privé que du secteur public.
- être employé-e **au moins à mi-temps**
- avoir une maîtrise orale suffisante du français

## QUELS SONT LES OPÉRATEURS DISPONIBLES ?

	<b>CESA</b>	<b>CPSE</b>	<b>PSDD</b>	<b>MIRE</b>
<b>Localisations</b>	Charleroi, Bruxelles	Liège	Namur, Bruxelles	Région Wallonne

Pour obtenir les coordonnées de contact de ces opérateurs, consultez la fiche descriptive des opérateurs (à télécharger sur notre site web).

## COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE ?

Veuillez télécharger et compléter le [formulaire de demande](#) puis l'envoyer au plus tard pour le **15 novembre 2018** inclus par mail ou par courrier postal.

Précisions :

- Le Conseil en évolution professionnelle est **entièrement gratuit** pour vous et votre employeur. Les demandes seront traitées dans la limite du budget disponible.
- Si l'accompagnement se déroule durant le temps de travail, l'employeur doit compléter la partie du formulaire qui lui est réservée. Si l'accompagnement se déroule hors temps de travail, le travailleur ne doit rien faire compléter par son employeur.
- La Cellule Evolutio examine la demande de **manière confidentielle**.

## CONTACT

**Adresse :** APEF asbl - Cellule Evolutio - Square Saintelette 13/15 à 1000 Bruxelles

**Mail :** [evolutio@apef-febi.org](mailto:evolutio@apef-febi.org)

**Site web :** [www.evolutio-apef.be](http://www.evolutio-apef.be)

**Téléphone :**

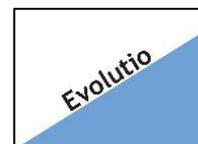
- Jessica Fastenakel - 02 227 22 43 (secrétariat)
- François Willemot - 02 229 20 34 (responsable)



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la participation de l'ONE

## Conseil en évolution professionnelle

Formulaire de demande pour les professionnel-le-s  
 salarié-e-s d'un milieu d'accueil d'enfants  
 agréé par l'ONE (secteurs privé et publics)



Merci d'introduire la demande entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> novembre 2018 au plus tard

1. Conditions générales	
➤	Une réponse vous est transmise dans les 15 jours suivant la réception de votre demande complète.
➤	L'accompagnement est gratuit pour les travailleurs. En contrepartie, il est demandé aux personnes inscrites de s'engager à suivre l'entièreté du parcours et de participer à l'évaluation du dispositif. Les données recueillies seront traitées de manière anonyme.
➤	La confidentialité de la demande est assurée tout au long de la démarche. Les contacts entre le travailleur et la cellule Evolutio sont réalisés uniquement via les coordonnées personnelles du travailleur.

Questions générales	
Etes-vous un-e professionnel-le salarié-e d'un milieu accueil d'enfants reconnu / agréé par l'ONE ?	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON
Occupez-vous une fonction d'accueillant-e équivalente au moins à un mi-temps ?	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON

2. Le Carnet de Bord Professionnel	
Connaissez-vous l'outil <i>Carnet de bord professionnel</i> ?	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON
Si oui, est-ce dans le cadre de l'utilisation du <i>Carnet de bord professionnel</i> que vous introduisez votre demande de dispositif Evolutio ?	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON
Avez-vous déjà reçu ou commandé un exemplaire de l'outil ?	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON
Si non, souhaitez-vous recevoir plus d'informations sur cet outil ?	<input type="checkbox"/> OUI / <input type="checkbox"/> NON

3. Informations personnelles			
Nom :		Prénom :	
Genre :		Date de naissance :	
Nationalité :	<input type="checkbox"/> Belge <input type="checkbox"/> Union-Européenne <input type="checkbox"/> Hors Union-Européenne		
Téléphone :		E-mail :	
Adresse :			
Région du domicile :	<input type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Région Wallonne <input type="checkbox"/> Région Flamande <input type="checkbox"/> Hors Belgique		

Votre niveau de diplôme le plus élevé :	Votre statut actuel :
<input type="checkbox"/> Inférieur au CESI	<input type="checkbox"/> Salarié-e
<input type="checkbox"/> Egal au CESI	<input type="checkbox"/> Emploi-Jeune
<input type="checkbox"/> Egal au CESS	<input type="checkbox"/> Contrat d'insertion
<input type="checkbox"/> Supérieur au CESS type court	<input type="checkbox"/> Programme de transition professionnelle
<input type="checkbox"/> Supérieur au CESS type long	

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la participation de l'ONE

	<h1>Evolutio</h1> <p><b>APEF asbl</b></p> <p>Square Saintelette 13-15 à 1000 Bruxelles          evolutio@apefasbl.org   02 227 22 43          www.evolutio-apef.be</p>	 <p>OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE</p>
---	--	---

<b>Pourquoi demandez-vous un conseil en évolution professionnelle ?</b>

<b>4. Votre choix d'organisme de conseil en évolution professionnelle</b>			
<input type="checkbox"/> PSDD	<input type="checkbox"/> CPSE	<input type="checkbox"/> InterMire	<input type="checkbox"/> CESA
Localité choisie :			

<b>5. Informations concernant votre employeur</b>			
Nom de l'institution :		N° ONSS :	
Adresse :			
Votre fonction :		Date de début de contrat :	
Si vous êtes en préavis, veuillez indiquer la date de la fin de votre contrat :			
Quel est votre temps de travail actuel :	<input type="checkbox"/> Moins qu'un mi-temps		
	<input type="checkbox"/> Mi-Temps		
	<input type="checkbox"/> Entre un mi-temps et un temps plein		
	<input type="checkbox"/> Temps plein		

<b>6. Moment et signature(s)</b>	
<b>À quel moment souhaitez-vous effectuer le conseil en évolution professionnelle ?</b>	
<input type="checkbox"/> En dehors du temps de travail ⇒ Dans ce cas, il ne faut pas l'accord de votre employeur	<input type="checkbox"/> Durant le temps de travail <input type="checkbox"/> En partie durant le temps de travail et en partie en dehors du temps de travail. ⇒ Dans ce cas, il faut obligatoirement l'accord de votre employeur et sa signature
<b>Vous</b>	<b>Votre employeur</b>
Votre signature + date	Nom et prénom du représentant de l'employeur :  Signature + cachet du représentant de l'employeur
	<b>Vous</b>
	Votre signature + date

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la participation de l'ONE

# Evolutio MAE

## Présentation des organismes

### APEF

Square Saintelette 13-15 à 1000 Bruxelles

☎ 02 227 22 43

✉ [evolutio@apef-febi.org](mailto:evolutio@apef-febi.org)

# LISTE DES ORGANISMES

	Nom	Localisations	
①	<b>PSDD</b>	Avenue du Diamant n°200 bte 2 - 1030 Bruxelles Centre Bien être et santé ,18, rue Louis Loiseau - 5000 Namur	
②	<b>CPSE</b>	Rue des Fortifications 25, - 4030 Grivegnée	
③	<b>CESA</b>	Avenue Montjoie, 93-97 - 1180 Uccle Rue de Courcelles, 10 – 6044 Roux	
④	<b>InterMire</b>	Les Mire couvre l'intégralité du territoire wallon :	
		<i>Régions</i>	<i>Communes</i>
		Brabant Wallon	Tubize – Nivelles – Ottignies - Perwez
		Charleroi-Thuin	Monceau-sur-Sambre – Fleurus – Farciennes – Anderlues – Fontaine L'Evêque – Chimay
		Liège	Liège – Comblain- au-Pont - Seraing
		Verviers	Verviers – Dison – Spa – Welkenraedt – Battice - Malmédy
		Huy-Waremme	Huy – Waremme – Wanze – Hannut – Engis - Nandrin
		Luxembourg	Tout le Luxembourg et en priorité : Marche-en-Famenne – Libramont - Arlon
		Mons-Soignies	Frameries – Quiévrain – Hornu – La Louvière – Soignies – Houdeng Aimeries- Binche – Manage – Morlanwelz – Chapelle-lez-Herlaimont
		Namur	Namur – Gembloux – Sambreville – Auvelais – Andenne – Dinant – Ciney - Philippeville – Walcourt - Couvin
Tournai-Ath-Mouscron	Tournai – Ath - Mouscron		

<b>Organisme</b>	<b>PSDD</b> <b>Promotion de la Santé et Développement Durable</b> <a href="http://www.psdd.org">www.psdd.org</a>
<b>Titre</b>	Accompagnement au développement de compétences et du maintien à l'emploi des travailleurs en milieux d'accueil d'enfants
<b>Programme</b>	<p>Nous proposons un programme en quatre étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préliminaire : Mise en place du contrat et analyse de la demande par la grille RPBCD : R pour Réalité : Quel est son contexte de vie, ses ressources, son potentiel, ses expériences. P pour Problème : quel est son problème, comment s'empêche-t-il de réussir, quelles informations sont manquantes, comment se sont passés ses entretiens précédents, de quel soutien a-t-il besoin ? B pour Besoin : Quel est le besoin identifié pour l'aider à mener à bien son projet, comment y répondre, de quoi a-t-il besoin : soutien, accompagnement, formation complémentaire,... Evaluation de sa confiance en lui, de son estime de soi... D pour Demande : quelle est sa demande, est-elle adéquate avec son besoin et l'analyse du contexte, comment utiliser au mieux les ressources disponibles, celles du candidat, celles du conseiller... C pour Contrat : qu'allons-nous faire ensemble, comment le planifier dans la durée, faut-il ajouter un autre partenaire dans le contrat (employeur, formateur, Forem...). Le contrat est-il réalisable, éthique, respectueux de la législation, comment allons-nous l'évaluer, l'adapter... Nous constituons avec lui une feuille de route reprenant les étapes et outils qu'il devra acquérir et/ou rechercher.</li> <li>2. Investigation : C'est l'analyse de la faisabilité du projet qui comprend l'analyse du « marché » et l'adéquation entre le profil du candidat, son niveau, son expérience et la demande de l'employeur. Cette phase est importante pour confronter le projet à la réalité du marché. Elle consiste à diminuer le décalage éventuel entre la vision du candidat par rapport au monde du travail et la réalité contextuelle qui définit de manière concrète les attentes d'un employeur. Dans cette phase nous partageons avec le candidat des outils de contenu (test, visualisation de clip vidéo, de conférence...), nous l'aidons par rapport à notre expertise, nous l'invitons à aller faire l'une ou l'autre visite d'institution, nous favorisons la rencontre avec des professionnels de notre réseau avec qui nous collaborons.</li> <li>3. Conclusion : nous reprenons les éléments du contrat de départ (feuille de route) et nous vérifions avec le candidat le chemin parcouru et les objectifs encore à réaliser. Nous soutenons le candidat dans ses démarches soit de projet de formation (analyse des métiers en pénurie, inscription en apprentissage ou autre type de formation intégrée...) soit dans ses contacts avec le monde du travail, négociation d'un contrat avec un employeur, information de l'employeur sur les différentes modalités d'aides financières. Constitution d'un « BOOK » qui comprend le CV, la présentation du candidat, ses réalisations éventuelles, ses données administratives et autres éléments pouvant le mettre en valeur.</li> </ol> <p>Le suivi : nous offrons à l'employeur la possibilité de faire un débriefing avec le candidat sur son évolution, sa posture professionnelle, sur des manquements éventuels. Notre objectif sera alors en accord avec l'employeur d'aider le candidat à se perfectionner, à améliorer ses manquements par une orientation vers de la formation, par du coaching ou autre formule (e-learning pour les langues par exemple...)</p>
<b>Méthodes</b>	<p>Notre méthode consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à développer la motivation : l'entretien motivationnel, une méthode d'accompagnement du changement et de traitement des résistances</li> <li>- à analyser le profil de personnalité : par un outil qui permet au candidat de comprendre son fonctionnement, ses réactions, sa structure psychique.</li> <li>- à apprendre à gérer son stress : par l'analyse des « drivers », programmes internes qui nous empêchent de réussir et d'attendre nos objectifs si nous nous laissons déborder par eux. L'analyse de ses drivers et leur compréhension permet au candidat d'en retirer les points forts et d'en diminuer les effets néfastes (stress, angoisses, perte de l'efficacité...)</li> <li>- à apprendre à mettre en place un projet : apprentissage d'une méthode d'atteindre de ses objectifs : méthode de planification, objectifs « SMART » ...</li> <li>- à développer sa confiance en soi et son estime de soi : par une technique développée par Bandura visant à renforcer son sentiment d'efficacité personnelle (self-estime)</li> <li>- Par l'« expérientiel » : par le jeu de rôle et l'analyse vidéo si nécessaire afin de préparer le candidat à l'entretien et à des situations de conflits ou autre.</li> </ul>
<b>Conseillers</b>	Marie Thérèse Nyirimana, coordinatrice projets de formation, soutien les personnes dans leur développement de compétences et évolution professionnelle.
<b>Organisme de formation</b>	L'ASBL PSDD - Promotion de la Santé et Développement Durable ASBL a été créée en 2002 et depuis 14 ans participe au développement du secteur non-marchand en répondant entre autre à : - l'accompagnement des équipes - la formation du personnel - l'accompagnement de projet - la conduite du changement - l'accompagnement et formation de responsables et directeurs - la mise en place de nouvelles pratiques de management, le développement de l'innovation et de l'entreprenariat social, les bilans de compétences – la gestion et l'évaluation des risques psycho-sociaux...
<b>Localisation</b>	<b>Marie Thérèse Nyirimana</b> : Avenue du Diamant n°200 bte 2, 1030 Bruxelles Et Centre Bien être et santé, 18, rue Louis Loiseau 5000 Namur

<b>Organisme</b>	<b>CPSE</b> <b>COURS POUR EDUCATEURS EN FONCTION</b> <a href="http://www.cpse-liege.be">www.cpse-liege.be</a>
<b>Titre</b>	<b>Soutenir le maintien et l'évolution dans l'emploi : ORIENTATION / GUIDANCE POUR MON EMPLOI</b>
<b>Programme</b>	<p>Plusieurs acteurs des milieux d'accueil d'enfants (MAE) ont collaboré pour produire un « Carnet de Bord professionnel » pour les travailleurs du secteur. Cet outil particulièrement pédagogique nécessite néanmoins souvent un accompagnement extérieur pour être exploité complètement.</p> <p>Le CPSE propose pareil accompagnement, pour un total de 10 à 15 heures d'accompagnement, selon les situations. Il s'agit d'aider le travailleur à cheminer tout au long des différentes fiches, notamment dans l'établissement de son parcours de vie et dans le bilan de ses compétences actuelles. A partir de ce regard attentif « dans le rétroviseur », le conseiller aidera le travailleur à dynamiser un projet à court, moyen et long terme. La dernière étape consistera à concrétiser le rêve, dans un parcours d'évolution et de formation réaliste et réalisable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Mise en route (± 2 h)</u> Présentation des possibilités et limites qu'offre l'accompagnement. Présentation globale de « Mon carnet de bord professionnel » Découverte des différentes fiches et choix d'un calendrier souhaitable Etablissement d'un accord travailleur-conseiller.</li> <li>• <u>Accompagnement (de 5h à 10h)</u> Selon le rythme décidé de commun accord, le travailleur rencontrera son conseiller pour parcourir de façon systématique les différentes fiches utiles. Le conseiller se mettra à la disposition du travailleur pour l'aider à objectiver les acquis et les manquements. Il-elle l'aidera ensuite à repérer ce qui serait utile pour son évolution dans le cadre de son emploi actuel. Le travailleur sera systématiquement au centre des préoccupations et restera propriétaire des conclusions. Les possibilités d'évolution professionnelle seront dès le départ explorées sur base d'éléments disponibles relatifs au secteur d'activité concerné. (Dans le cas où une formation est envisagée, des épreuves de valorisation des acquis de l'expérience peuvent être réalisées).</li> <li>• <u>Conclusion – (± 3h)</u> En fin de ce parcours, une dernière rencontre permettra au travailleur de prendre du recul par rapport au chemin parcouru, notamment sur base du « Carnet de Bord professionnel ». En utilisant la fiche H (Mon implication avant, pendant et après une formation), le travailleur et le conseiller opérationnaliseront le plan d'évolution envisagé. Un document de synthèse, approuvé par les deux parties, sera finalisé (et restera la propriété du seul travailleur).</li> </ul>
<b>Méthodes</b>	<p>Une approche systémique sera favorisée comme base principale de l'ensemble de l'accompagnement « Mon Carnet de Bord Professionnel » sera l'outil de référence tout au long de l'accompagnement. D'autres outils pourront être utilisés en fonction des besoins particuliers d'un moment de l'accompagnement</p>
<b>Conseillers</b>	<p><b>Jaszczinski Fabienne</b> : Master en sciences de l'éducation, finalité formation des adultes + Bachelière en éducation spécialisée + Brevet d'animatrice pour enfants et adolescents + Brevet de coordinatrice et directrice de centre de vacances <b>Willemart Véronique</b> : Licenciée en formation ouverte en politique économique et sociale, graduée en éducation et rééducation psychomotrice</p>
<b>Organisme de formation</b>	<p>CPSE : 04/343.00.54 – <a href="mailto:direction@cpse-liege.be">direction@cpse-liege.be</a> Etablissement d'enseignement de promotion sociale, les Cours pour éducateurs en fonction dispensent des formations qualifiantes et continues pour les travailleurs ou futurs travailleurs du secteur non marchand</p>
<b>Localisation</b>	<p>CPSE : Rue des Fortifications 25 à 4030 Grivegnée Jours et heures pour réaliser le conseil en évolution professionnelle : <b>A déterminer (accord entre le formateur et le travailleur)</b> Le CPSE est facilement accessible en voiture et en bus (voir site : <a href="http://www.cpse-liege.be">www.cpse-liege.be</a>).</p>

<b>Organisme</b>	<b>CESA</b> Centre d'Enseignement Supérieur pour Adultes www.cesa.be
<b>Titre</b>	<b>Soutenir le maintien et l'évolution dans l'emploi : ORIENTATION / GUIDANCE POUR MON EMPLOI</b>
<b>Programme</b>	<p>Plusieurs acteurs des milieux d'accueil d'enfants (MAE) ont collaboré pour produire un « Carnet de Bord professionnel » pour les travailleurs du secteur. Cet outil particulièrement pédagogique nécessite néanmoins souvent un accompagnement extérieur pour être exploité complètement.</p> <p>Le CESA propose l'accompagnement suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Mise en route (± 2 h)</u> Présentation des possibilités et limites qu'offre l'accompagnement. Présentation globale de « Mon carnet de bord professionnel » Découverte des différentes fiches et choix d'un calendrier souhaitable Etablissement d'un accord travailleur-conseiller.</li> <li>• <u>Accompagnement (de 5h à 10h)</u> Selon le rythme décidé de commun accord, le travailleur rencontrera son conseiller pour parcourir de façon systématique les différentes fiches utiles. Le conseiller se mettra à la disposition du travailleur pour l'aider à objectiver les acquis et les manquements. Il-elle l'aidera ensuite à repérer ce qui serait utile pour son évolution dans le cadre de son emploi actuel. Le travailleur sera systématiquement au centre des préoccupations et restera propriétaire des conclusions. Les possibilités d'évolution professionnelle seront dès le départ explorées sur base d'éléments disponibles relatifs au secteur d'activité concerné. (Dans le cas où une formation est envisagée, des épreuves de valorisation des acquis de l'expérience peuvent être réalisées).</li> <li>• <u>Conclusion – (± 3h)</u> En fin de ce parcours, une dernière rencontre permettra au travailleur de prendre du recul par rapport au chemin parcouru, notamment sur base du « Carnet de Bord professionnel ». En utilisant la fiche H (Mon implication avant, pendant et après une formation), le travailleur et le conseiller opérationnaliseront le plan d'évolution envisagé. Un document de synthèse, approuvé par les deux parties, sera finalisé (et restera la propriété du seul travailleur).</li> </ul>
<b>Méthodes</b>	<p>Une approche systémique sera favorisée comme base principale de l'ensemble de l'accompagnement « Mon Carnet de Bord Professionnel » sera l'outil de référence tout au long de l'accompagnement. D'autres outils pourront être utilisés en fonction des besoins particuliers d'un moment de l'accompagnement</p>
<b>Conseillers</b>	<p>Betty ZOLTAN : Psychologue, psychothérapeute et enseignante Cynthia DELVILLE : Master en psychologie clinique systémique, psychothérapeute et enseignante</p>
<b>Organisme de formation</b>	<p>CESA 071/45.11.08 <a href="mailto:david.lambert@cesa.be">david.lambert@cesa.be</a> Etablissement d'enseignement de promotion sociale, le CESA dispense des formations qualifiantes pour les travailleurs ou futurs travailleurs du secteur non marchand (secteur de l'éducation et secteur paramédical)</p>
<b>Localisation</b>	<p>CESA Avenue Montjoie, 93-97 - 1180 Uccle Rue de Courcelles, 10 à 6044 Roux Jours et heures pour réaliser le conseil en évolution professionnelle : <b>A déterminer (accord entre le formateur et le travailleur)</b></p>

<b>Organisme</b>	<b>InterMire</b> Structure d'appui des 11 Missions Régionales pour l'Emploi <a href="http://www.missionsregionales-emploi.be/CEP">www.missionsregionales-emploi.be/CEP</a>
<b>Titre</b>	Utilisez le carnet de bord pour vous intégrer et évoluer au mieux dans votre emploi !
<b>Programme</b>	Grâce à l'outil « Carnet de bord », nous vous accompagnons dans votre évolution professionnelle. Vous faites le point sur votre parcours professionnel, vous composez votre portefeuille de compétences, vous vous situez dans votre parcours professionnel et ciblez vos attentes, vous cernez la législation en vigueur dans votre secteur, ...
<b>Méthodes</b>	En France, le conseil en évolution professionnelle est un service proposé depuis de nombreuses années. Les conseillers Mire ont été formés à cette méthodologie et l'ont ajustée aux réalités belges grâce à leur expérience de jobcoachs. L'outil « Carnet de bord » permet d'accompagner au mieux ce processus.
<b>Conseillers</b>	Les Mire disposent de conseillers sur l'ensemble de la Wallonie. Ces professionnels sont formés au conseil en évolution professionnelle) et disposent d'une longue expérience dans la conduite d'entretiens individuels. Ils connaissent bien le marché de l'emploi, ses opportunités et ses contraintes.
<b>Organisme de formation</b>	Depuis plus de 25 ans, les Mire accompagnent les demandeurs d'emploi et travailleurs aux contrats précaires vers un emploi durable et de qualité. Leur connaissance du marché de l'emploi s'appuie sur une proximité géographique et la mise en place de nombreux partenariats.
<b>Localisation</b>	<p><b>Localisation :</b> le dispositif des Mire couvre l'intégralité du territoire wallon. Nos conseillers vous reçoivent dans 50 villes ou communes de Wallonie. Trouvez la délocalisation la plus proche de chez vous sur notre site web</p> <p><b>Horaire :</b> du lundi au vendredi de 9h à 17h (des aménagements sont possibles)</p> <p><b>Contact :</b> 071/34.74.77 ou <a href="http://www.missionsregionales-emploi.be/CEP">www.missionsregionales-emploi.be/CEP</a></p>